

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

Valloire
GALIBIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE
SÉANCE DU MARDI 27 JUILLET 2021

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 9

Représentés : 4

Absents : 2

Date de convocation : 20 juillet 2021

Date d'affichage : 20 juillet 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-sept juillet à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : ROUGEAUX Jean-Pierre - RETORNAZ Dominique - RETORNAZ André - FALCOZ Corine - MAGNIN Carine - GRANGE Guy - RAMBAUD Marie-Pierre - POIROT Marie - GRANGE Christian -

Étaient représentés : RIVAS Natacha (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre) - MARTIN Jean-Marie (donne procuration à MAGNIN Carine) - BAILLY Béatrice (donne procuration à POIROT Marie) - FEUTRIER Stéphanie (donne procuration à RAMBAUD Marie-Pierre)

Étaient absents : CLAPPIER Pascal - RETORNAZ Lénéaïck

Madame Marie POIROT est désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 21-07-090

Objet : Marché public de services relatif au transport en commun de personnes par navettes touristiques régulières – lot n°2 : avenant n°1

Rapporteur : Jean-Pierre Rougeaux, Maire.

Je vous rappelle que notre collectivité a conclu avec l'entreprise Transdev Savoie, un marché public de services pour une prestation de transport en commun de personnes par navettes touristiques régulières lors des périodes d'hiver et d'été dans le cadre de la procédure formalisée définie par l'article R 2124-2 du code de la commande publique.

S'agissant du lot n°2 navette été, ligne Col du Télégraphe-Valloire Centre-Plan Lachat, il a été relevé a posteriori une discordance dans les documents du dossier de consultation des entreprises (DCE) et dans ceux constitutifs du marché signé dont la prévalence de l'acte d'engagement sur les autres pièces du marché public permet la régularisation ; par ailleurs, les parties se sont rapprochées dernièrement afin d'examiner les modalités d'une rotation journalière supplémentaire sur toute la période d'exécution de ce marché.

Il vous est donc proposé de passer un avenant concernant le lot n°2 ainsi qu'il suit :

En premier lieu, les parties conviennent que la période d'exécution du lot n°2 s'entend bien, conformément à l'article 7 de l'acte d'engagement et à l'article 3 du cahier des clauses administratives particulières, du 4 juillet au 30 août, étant rappelé que les dates de début et de fin d'exécution sont sujettes à variations en fonction du calendrier des vacances scolaires et des ajustements possibles liés aux extrémités de saison.

En second lieu, les parties décident d'introduire une rotation supplémentaire vers 17 h 20 dont le besoin a été relevé pour répondre aux attentes des touristes.

En troisième lieu et compte tenu de ces évolutions contractuelles, la Société consent à augmenter son roulage d'une journée par semaine le dimanche, soit un roulage six jours sur sept du lundi au vendredi et le dimanche et ce sans contrepartie financière réclamée à la Commune.

Ces deux points actés par les parties ont pour effet de modifier les valeurs financières du marché ainsi qu'il suit :

- Pour 40 jours de roulage, le coût total HT est arrêté à la somme de 21.600 € en lieu et place du montant de 18.600 € tel que mentionné dans le bordereau de prix unitaires quantitatifs - valeur marché avant actualisation contractuelle pour l'année 2021 - étant rappelé qu'en présence de prix unitaires quantitatifs, ce coût est susceptible d'évoluer pour des jours de roulage supplémentaires ;
- Le coût de rotation supplémentaire par journée (17 h 20) est fixé à 3.160 € valeur 2021 s'agissant d'une prestation mise en place à partir de l'été 2021.

Réunie le 13 juillet dernier, la commission d'appel d'offres a émis un avis favorable sur ce projet d'avenant.

Envoyé en préfecture le 30/07/2021

Reçu en préfecture le 30/07/2021

Affiché le 30/07/2021

ID : 073-217303064-20210727-21_07_090-DE



La commission des finances, administration générale, développement durable et communication, réunie le 22 juillet 2021, a émis un avis favorable sur ce dossier.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 13 juillet 2021,
Vu l'avis de la commission des finances, administration générale, développement durable et communication du 22 juillet 2021,
Où l'exposé de Monsieur Rougeaux,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- d'approuver l'avenant n°1 au lot n°2 du marché public de services relatif au transport en commun de personnes par navettes touristiques régulières et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Ont signé au registre les membres présents
Copie conforme
Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX

Acte certifié exécutoire
Transmission en Préfecture : 30/07/2021
Affichage : 30/07/2021
Valloire, le 30/07/2021
Le Maire, Jean-Pierre ROUGEAUX.